

I. Aménagement du territoire

- 1° Aménagement équilibré du territoire national, amélioration du cadre de vie, de la cohésion économique et sociale des territoires, de leur attractivité et de leur développement économique (valorisation des territoires ruraux, littoraux, de montagne et QPPV, réduction des inégalités territoriales (logement, transports)) ;
- 2° Accès des usagers aux services publics (SP), programme France services ; organisation et implantation des administrations et SP, accès aux structures et services sanitaires et médico-sociaux ;
- 3° Déploiement des équipements et infrastructures numériques, inclusion numérique et accès aux services numériques ;
- 4° Instruments contractuels d'aménagement du territoire et outils de financement de la transition écologique dans les territoires ;
- 5° Sobriété foncière, dont lutte contre l'artificialisation des sols et l'étalement urbain
- 6° Compétences des collectivités territoriales (CT), renforcement de la cohésion entre les territoires ;
- 7° Administration territoriale de l'État.

II. Décentralisation et relations avec les collectivités territoriales

- 1° Dialogue national avec les CT, finances locales, solidarité financière entre CT, compétences des CT et de leurs groupements (hors COM), évolution institutionnelle de la Corse ;
- 2° Orientations concernant la fonction publique territoriale ;
- 3° Coopération européenne en faveur de la cohésion économique et sociale des territoires ; utilisation des fonds européens structurels et d'investissement ;
- 4° Législation électorale concernant les CT.

III. Logement, construction, urbanisme et aménagement foncier

- 1° Qualité, construction et rénovation des logements, réhabilitation et amélioration de l'habitat, mobilisation du foncier public, rénovation et performance énergétique des bâtiments ;
- 2° Accès et aides au logement, relations locatives, logement social, logement et hébergement des populations en situation d'exclusion ;
- 3° Politiques économiques et industrielles du secteur du bâtiment, législation fiscale et financière du logement et de la construction ;
- 4° Planification urbaine et urbanisme opérationnel, occupation du sol, aménagement foncier, lutte contre l'étalement urbain et renouvellement urbain, législation sur l'expropriation, législation fiscale et financière de l'urbanisme et de l'aménagement.

IV. Ville

Intégration et lutte contre les discriminations, égalité femmes-hommes, santé, emploi, formation pro et éducation, sécurité.
Règles relatives aux QPPV et dispositifs inclus dans cette politique, dont politiques éducatives

MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA DÉCENTRALISATION (ATTRIBUTIONS DÉCRET N°2025-25)

VI. Mobilités, transports et infrastructures

- 1° Transports ferroviaires, guidés et routiers, voies navigables, aviation civile, applications satellitaires, météorologie, mobilités routières, équipement routier et autoroutier, gestion du réseau routier national et organisation des transports pour la défense. Offre de mobilité et d'accessibilité des transports. Politique d'intermodalité ;
- 2° Réglementation sociale dans les transports et questions sociales du secteur ;
- 3° Ports, transports maritimes, marine marchande et réglementation sociale ;
- 4° Sécurité et sûreté des mobilités et de leurs infrastructures, réglementation technique des véhicules ;
- 5° Décarbonation et électrification des transports, certificats d'économie d'énergie - partie transports ;
- 6° Politique industrielle concernant les secteurs des transports et de l'équipement (projets d'exportation).

V. Ruralité

Accompagnement, développement et cohésion économique et sociale, désenclavement, mise en valeur et attractivité des territoires ruraux.